

MAI	NUMÉRO		5 ^e					
DGS	BURES SUR YVETTE		6 ^e					
1 ^{er}	COURRIER ARRIVÉ LE		7 ^e					
2 ^e	- 7 DEC. 2018		8 ^e					
3 ^e			Délégué					
4 ^e			CAB					
ORIGINAL :			SGE	SF				
SCO	ST	ENV	PER	SOC	AG	UR	Motion de soutien aux éboueurs du SIOM	
CUL	SPO	JEU	COM	PM	AU	MPE		

Bures-sur-Yvette, Conseil municipal du 10 décembre 2018, Motion présentée par les élus de
 - Buressois Unis & Solidaires (Francis Valenti, Alban Mosnier)
 - Agir à Gauche (Patricia Kasperet, Christian Niermont)
 - Bures Environnement (Danièle Carrière, Gilles Delille)

Préambule

A l'occasion du renouvellement du contrat de délégation de service public de collecte des déchets ménagers, le SIOM (Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères) qui regroupe 21 communes dont Bures-sur-Yvette a fait le choix d'un nouvel opérateur, la société SEPUR, pour le marché intitulé « La collecte en porte à porte, le transport, la pesée et le déchargement des déchets ménagers et assimilés sur 17 communes du SIOM ».

Les salariés dénoncent les conditions de reprise du personnel par le nouvel employeur, comme la perte significative de leurs rémunérations (de 300 à 500€/mois pour des salaires à moins de 1800€ après 20 ans d'ancienneté), la détérioration des conditions de travail (un seul éboueur à l'arrière du camion au lieu de deux), la non-garantie du maintien de l'ensemble du personnel sur le site de Villejust, qui compte 85 salariés.

Les salariés de SEPUR ont alors déposé un préavis de grève pour le 1^{er} novembre, jour de la passation de marché. Depuis le 2 novembre, ils ne sont plus en grève mais n'ont pu reprendre leurs activités en raison de la non-livraison des camions bennes et équipements par la direction de SEPUR.

Depuis le 2 novembre, d'autres équipages, essentiellement des intérimaires venant d'autres sites, ont été missionnés par la société SEPUR. Mais le ramassage n'est que partiellement réalisé, de façon erratique et sans tri des déchets.

Motion

Considérant que la délégation d'un service public ne signifie pas pour le délégant de l'abandonner, mais que la collectivité demeure responsable de cette activité, et des conditions dans laquelle elle est remplie,

Considérant qu'il n'est pas de service public de qualité qui puisse se fonder contre ceux qui le produisent,

Considérant que les droits des travailleurs ne peuvent être la variable d'ajustement d'une gestion publique contraire à l'intérêt général,

Considérant que la société SEPUR prive volontairement les travailleurs des outils nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, par la non mise à disposition des camions bennes et des équipements de travail,

Considérant l'impact environnemental lié au fait que la plupart des ramassages actuels se font sans tri des déchets.

Considérant les possibles pertes de recettes pour le SIOM, liées au risque d'arrêt de la valorisation des déchets sur le site de Villejust.

Bures-sur-Yvette, conseil municipal du 10 décembre 2018, Motion présentée par les élus de
- Buresois Unis & Solidaires (Francis Valenti, Alban Mosnier)
- Agir à Gauche (Patricia Kasperet, Christian Niermont)
- Bures Environnement (Danièle Carrière, Gilles Delille)

Considérant les conséquences sur les factures de chauffage des foyers concernés mais aussi sur celles des entreprises de la zone d'activités de Courtabœuf,

Considérant les conséquences importantes générées par cette situation et notamment l'absence du service rendu à la population,

Considérant que tous les maires et les élus du SIOM ont assuré être particulièrement attentifs aux conditions de reprise par le nouvel employeur SEPUR,

Considérant l'échec des négociations avec la société SEPUR, qui refuse de maintenir les rémunérations pour l'ensemble du personnel de Villejust et qui a commencé à embaucher du personnel sous statut collectif de SEPUR, en remplacement des salariés de Villejust,

Les élus du Conseil Municipal de Bures-sur-Yvette, réuni le 10 décembre 2018 :

- ASSURENT leur soutien et leur solidarité à la communauté des éboueurs du SIOM de la vallée de Chevreuse ainsi qu'à leurs familles et aux habitants qui les soutiennent,
- DEMANDENT la communication à tous les élus municipaux, de la totalité du cahier des charges correspondant à l'appel d'offre du SIOM, et de l'intégralité du contrat entre le SIOM et la société SEPUR,
- DEMANDENT de connaître les modalités précises d'organisation du ramassage depuis le 1^{er} novembre,
- DEMANDENT le maintien intégral des conditions de travail et de rémunérations pour tous les éboueurs du SIOM,
- DEMANDENT que le SIOM engage la procédure résiliant le contrat avec la société SEPUR,
- DEMANDENT que le SIOM lance au plus vite une étude sur la faisabilité technique d'un service public de collecte des déchets en régie sur le site de Villejust.